



Réseau National
des Professionnels de Santé
en Dermopigmentation Aréolaire

OUTIL D'INFORMATION PATIENTE

Dermopigmentation aréolaire

1 • GÉNÉRALITÉS

Le tatouage de la PAM consiste en la dépose de **pigments** dans le **derme superficiel** à l'aide d'aiguilles et d'un appareil appelé dermographe.

Les aiguilles effectuent un mouvement aller-retour très rapide permettant la dépose de l'encre suivant le mouvement du/de la professionnel(le). L'accumulation d'encre dans le derme crée une forme/couleur que l'on appelle tatouage.

Il peut être réalisé au **bloc**, lors de la reconstruction ou/et **en consultation a posteriori, à l'hôpital ou en Ville**.

Idéalement, si le tatouage n'a pas été réalisé au bloc opératoire, **il faut attendre entre 6 mois et 1 an** afin que la peau :

- cicatrise complètement
- puisse partiellement se recolorer

On différencie le « traditionnel » artistique de la « dermopigmentation », cette dernière étant réalisée dans le derme superficiel. A contrario, un tatouage « classique » est, quant à lui, effectué dans le derme profond, de facto plus douloureux.

2 • QUI PEUT VOUS TATOUER ?

- Les séances de tatouage et de retouches sont prises en charge par la CPAM à l'hôpital lorsqu'il est effectué par un professionnel de santé formé à la technique, qui utilise des encres médicales (loi européenne MDR/ DM CEI1b).

- Afin faciliter l'accès au soin, l'acte peut être réalisé par un(e) non-professionnel(e) de santé, formé(e) à la technique. Dans ce cas précis, l'établissement, par ses fonds propres ou via des associations de patientes, peut financer le tatouage dans son parcours de soins.

- **En ville, en salon privé**, le tatouage aréolaire **n'est pas pris en charge financièrement**. Les prix et techniques artistiques peuvent varier. Il est important de rencontrer le/la professionnel(le) que vous choisirez afin d'être en accord sur le résultat final.

- En France, la pratique du tatouage par effraction cutanée est encadrée par le Code de Santé Publique (Articles R1311-1 à 13). Toute personne ayant passé une formation de 3 jours appelée « Hygiène et Salubrité » peut ouvrir un salon de tatouage.

La pratique du tatouage est surtout un art ancestral qui repose principalement sur l'apprentissage et l'expérience. Pour la pratique de la dermopigmentation, les professionnels ont accès à d'autres formations complémentaires non-obligatoires mais recommandées.

Info : En salon de tatouage, il est également possible de faire réaliser un tatouage ornemental/ artistique (exemple : motif floral) à la place et/ou en complément de celui de l'aréole. C'est un tatouage payant. A noter qu'il est possible via certaines associations de réaliser gratuitement ce tatouage lors d'événements caritatifs. (Exemple: association « soeurs d'encre »)

3 • LES ENCRES

Une encre est composée de :

**Pigments colorés • Diluants • Stabilisateurs
Dispersants • Épaississants • Ajusteur de PH**

Il existe une multitude d'encres sur le marché, dont la réglementation diffère selon les usages :

- **Usage artistique et esthétique** : réglementation européenne REACH (CE 1907/2006)
 - o Encres permanentes (traditionnelles)
 - o Encres « semi-permanentes » (maquillage permanent)
- **Usage médical** : réglementation Européenne MDR/ CEDM/ marquage ISO (2017/745)
 - o Encres médicales : Dispositifs Médicaux stériles à usage unique

**POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA TRAÇABILITÉ,
ET ÊTRE PRIS EN CHARGE EN ALD,
DANS LE CADRE DE VOTRE PARCOURS DE SOINS,
IL EST OBLIGATOIRE D'UTILISER UNE ENCRE MÉDICALE.**

Comme tout dispositif médical, il a une durée de vie limitée.

- En théorie, le pigment s'efface partiellement au bout de 5 ans.
- En pratique, il est difficile de savoir combien de temps tiendra le tatouage. La tenue de l'encre est multifactorielle.
- Nous vous conseillons de prendre rendez-vous à partir de 1 an pour vérifier la tenue du tatouage. Nous vous proposerons une retouche si nécessaire.

4

Y A-T-IL UN RISQUE POUR MA SANTÉ ?

Aucune étude n'a prouvé de lien entre le tatouage et l'apparition d'un cancer.

ENCRE NON-MÉDICALES :

Les pigments restent dans le derme et une partie migre vers les ganglions lymphatiques drainant. On retrouve des ganglions pigmentés en chirurgie/biopsie. Cette accumulation d'encre dans les ganglions peut provoquer une activation immunitaire/ inflammatoire.

On peut classer les risques liés à la santé humaine selon :

- Leur type de danger toxicologiques :
 - o Substances Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique (CMR)
 - o Sensibilisants cutanés
 - o Toxicité systémique (aigue ou chronique)
- Leur nature chimique :
 - o Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)
 - o Pigments azoïques
 - o Métaux lourds / impuretés métalliques
 - o Solvants/conservateurs

Une substance peut appartenir à plusieurs catégories.

La réglementation Européenne REACH a **interdit ou limité en quantité infime** certaines substances pour diminuer l'impact sur la santé humaine. Depuis 2022, toutes les encres vendues et produites en Europe sont en accord avec la réglementation REACH.

ENCRES MÉDICALES :

Les **molécules sont plus petites** et **ne peuvent pas migrer** dans les ganglions lymphatiques. Les **normes médicales sécurisent la composition chimique** de celles-ci. Elles ne contiennent **AUCUNE TRACE DE TOXICITÉ** pour la santé humaine.

Cela a pour effet une **DECOLORATION PARTIELLE** du tatouage dans le temps.

5 • VOTRE PARCOURS DE SOINS

Votre parcours de soin sera composé **d'une consultation préalable et de 2 à 3 séances de pigmentation.**

• La consultation :

Permet de remplir les différents documents de consentements. Cette séance est l'occasion de tester la colorimétrie. Quelques points de marquage seront effectués pour tester la tenue de l'encre/ la tolérance et le risque de douleur lié à l'acte.

➡ Si besoin, sur prescription médicale, vous pourrez disposer d'un **patch analgésique** à poser sur la zone à tatouer le jour du rendez-vous, 2h avant.

➡ Un **délai de réflexion de 15 jours** vous sera proposé.

• La dermopigmentation :

Chaque séance de tatouage doit être effectuée à **1 mois d'intervalle** afin de permettre à la peau de cicatriser. Le parcours de dermopigmentation se déroule en 3 mois.

o Séance 1 : réalisation du tatouage de l'aréole ainsi que le marquage du mamelon ;

o Séance 2 : réalisation du trompe l'œil ;

o Séance 3 : détails si nécessaire.

reseau-dermopigmentation-areole-sante.fr

Suivez-nous !

@rnpsda



RÉSEAU NATIONAL
des Professionnels
de Santé en
Dermopigmentation
Aréolaire
RNPSDA